

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ETAT EURO

Part I, D - Code ISIN : FR0010174631

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le "Barclays Euro Aggregate Treasury clôture".

Indicateur de référence : Barclays Euro Aggregate Treasury clôture.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur quatre axes :

- Un pilotage actif de la sensibilité globale du portefeuille.
- Une allocation sur les différents pays au sein de la zone euro.
- Une stratégie de positionnement de courbe sur chacun des Etats qui découle des anticipations de politique monétaire, du calendrier d'adjudications ou d'autres phénomènes de flux.
- Une diversification du portefeuille, au travers des dérivés, des obligations indexées inflation, des agences nationales et supranationales ou d'obligations sécurisées

Le portefeuille de l'OPCVM sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Emprunts Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation.

L'OPCVM est investi dans des titres des émetteurs souverains de l'OCDE, du secteur public ou assimilés comme tel. De plus, le choix des titres pourra porter sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant de la qualité « Investment Grade » (ou estimée équivalente par la société de gestion) au moment de leur acquisition.

En cas de dégradation de la note d'une émission, la société de gestion procédera à une analyse propre du risque de crédit des instruments sélectionnés et pourra décider de céder ou non les titres concernés dans les meilleures conditions possibles au regard de l'intérêt des porteurs. Dans ces conditions, les titres concernés ne pourront pas dépasser plus de 10% de l'actif du fonds.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 12.

Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Frais d'entrée | 2,75 % |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. | |
| Frais prélevés par le fonds sur une même année | |
| Frais courants | 0,54 % |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de surperformance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

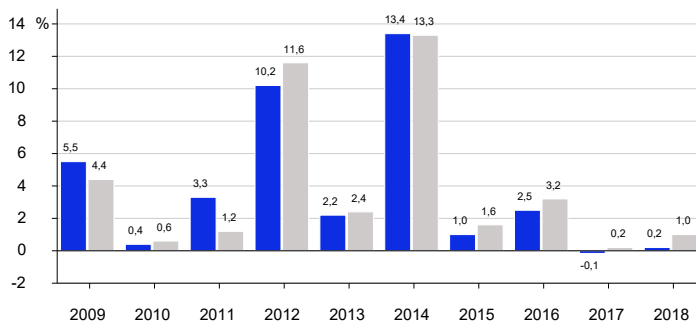
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 17 mai 2005.

Les performances ont été calculées en euro.

A compter du 1er juin 2015, l'OPCVM retient un nouvel indicateur de référence, le Barclays Euro Aggregate Treasury clôture.



■ Barclays Capital Euro Aggregate Treasury
■ GROUPAMA ETAT EURO - I

Informations pratiques

Forme juridique : FCP de droit français. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels .

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 novembre 2019.